



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 2 juillet 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 2 JUILLET 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2020
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Contrat entretien chalet des loisirs et chambres de hockey : Modifications
 - c) Service des Loisirs : Véhicule Dodge Ram 2500 2007 pour rebus (Scrap)
6. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Service de Sécurité incendies : Démission du pompier Maxime Fréchette
7. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Adoption du règlement de zonage Z2019-3
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Équipements Lapierre : Nettoyage de membranes
 - c) Achat Alufer : Assainissement des eaux usées
 - d) Directeur des Travaux publics : Départ à la retraite
 - e) Directeur des Travaux publics : Nomination monsieur Diego Fernando Pulido
9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de juillet 2020
 - b) Comptes payés durant le mois de juin 2020



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

10. Comptes à payer (Factures)
 - a) Pompex
 - b) Gestion administrative Filion
11. Centre Sportif Régional Groupe DPJL : Modification entente
12. Compensation : Centre Sportif Régional Groupe DPJL
13. Règlement numéro 436 : Emprunt temporaire
14. Adoption du règlement numéro 432-2 (Tarification services rendus)
15. Adoption du règlement d'emprunt numéro 437 : Pavage rue de l'Église sud
16. Avis de motion : Adoption du règlement numéro 421-4 (Délégation de pouvoir)
17. Politique familiale
 - a) Adoption de la Politique familiale et du plan d'action
 - b) Mise sur pied du comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale
18. Réseau biblio de la Montérégie : Addendum à la convention existante
19. Services animaliers : Délégation Isabelle Robert
20. Varia
21. Public : Période de questions
22. Levée de l'assemblée

2020-07-193 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-07-193 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-07-194 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2020

Résolution #2020-07-194 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-07-195 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020

Résolution #2020-07-195 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juin 2020.

ADOPTÉE

2020-07-196
Adoption du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire
du 22 juin 2020

Résolution #2020-07-196 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2020.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du
Directeur du
service des
loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de juillet 2020.

2020-07-197
Services des
loisirs : Contrat
entretien chalet
des loisirs et
chambres dek
hockey :
Modifications

Résolution #2020-07-197 : Services des loisirs : Contrat entretien chalet des loisirs et chambres dek hockey : Modifications

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2019-11-356 octroyant le contrat d'entretien du chalet des loisirs et des chambres du dek hockey pour l'année 2020 à Solutions Solu-Net inc. pour un montant de 6 060\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter les consignes émises par le gouvernement en raison de la pandémie de COVID-19 les installations sanitaires du dek hockey ne seront pas accessibles pour les joueurs ;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter ces mêmes consignes, le Centre Sportif Régional Groupe DPJL sera davantage utilisé par les enfants du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des installations sanitaires du chalet des loisirs devra être effectué régulièrement, et ce, par un employé du Service des loisirs ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de ces changements, une modification du contrat d'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du dek hockey doit être effectuée.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE le contrat pour l'année 2020 soit modifié afin de retirer l'entretien des chambres des joueurs du dek hockey pour la période du 13 avril au 30 août 2020 au coût de 125\$ par semaine ;

QUE le contrat pour l'année 2020 soit modifié afin d'ajouter un montant de 10\$ par jour pour l'entretien du chalet des loisirs pour la période du 22 juin au 23 août 2020 incluant l'entretien d'un local au Centre Sportif Régional Groupe DPJL portant le montant hebdomadaire à 250\$ au lieu de 200\$;

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-07-198
Service des
Loisirs :
Véhicule Dodge
Ram 2500 2007
pour rebus
(scrap)

Résolution #2020-07-198 : Service des Loisirs : Véhicule Dodge Ram 2500 2007 pour rebus (scrap)

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Dodge Ram 2500 2007 n'est plus utilisé depuis l'achat du nouveau Dodge Ram 1500 2019 principalement dû à son état mécanique précaire le rendant aussi peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il doit être envoyé dans un centre de recyclage afin de soustraire la municipalité de toute responsabilité advenant sa réutilisation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à se départir de véhicule du service des loisirs, Dodge Ram 2500 2007, dans un centre de recyclage, sans aucune garantie afin d'être exempté de toute responsabilité pour un montant minimum de 400 dollars.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du
Directeur du
service de
Sécurité
incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois de juillet 2020.

2020-07-199
Service de
Sécurité
incendies :
Démission du
pompier
Maxime
Fréchette

Résolution #2020-07-199 : Service de Sécurité incendies : Démission du pompier Maxime Fréchette

CONSIDÉRANT QUE la lettre de démission du pompier Maxime Fréchette en date du 16 mars 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la démission du pompier Maxime Fréchette au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la
responsable de
l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de juillet 2020.

2020-07-200
Adoption du
règlement de
zonage Z2019-3

Résolution #2020-07-200 : Adoption du règlement de zonage Z2019-3

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mars 2020.

CONSIDÉRANT QU'en suivant les directives ministérielles face à la pandémie COVID-19, une assemblée de consultation écrite de 15 jours a eu lieu à compter du mardi 19 mai, et ce, jusqu'au mercredi 3 juin 2020 17h.

CONSIDÉRANT QU'aucune demande citoyenne n'a été transmise pendant la période de consultation écrite ci-dessus mentionnée.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le règlement de construction Z2019-3, soit adopté.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur adjoint des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois de juillet 2020.

2020-07-201 Équipements Lapierre : Nettoyage de membranes

Résolution #2020-07-201 : Équipements Lapierre : Nettoyage de membranes

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de remplacer les membranes des deux unités de filtration d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'il a eu un achat d'un groupe de 54 membranes puisque la Municipalité avait en réserve un ensemble complet de membranes usagées qui ont été récupérées par un lavage en usine au début de l'an 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de refaire laver un ensemble complet de membranes représentant 54 unités au coût de 125 dollars par unité, tel que proposé par Équipement Lapierre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà des boîtiers de remisage pour un ensemble de 54 membranes.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre d'*Équipement Lapierre* pour le lavage de 54 membranes afin qu'elles soient remisé dans des caissons à cet effet et ce, jusqu'à la prochaine maintenance requise, au coût approximatif de 6 750\$.

Il est également résolu que s'il y a des membranes qui ne passent pas l'essai de performance, il sera nécessaire de fournir des membranes supplémentaires pour compléter le nombre requis de membranes et que les mêmes coûts unitaires s'appliquent.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cet achat soit pris à même la réserve pour l'eau potable.

ADOPTÉE

2020-07-202

**Achat Alufer :
Assainissement
des eaux usées**

Résolution #2020-07-202 : Achat Alufer : Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 269\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 20 mai 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 8 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-07-203

**Directeur des
travaux publics :
Départ à la
retraite**

Résolution #2020-07-203 : Directeur des travaux publics : Départ à la retraite

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Bouchard a informé le Conseil municipal de sa décision de quitter ses fonctions de Directeur des travaux publics en date du 31 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Bouchard a également informé le Conseil de son intérêt à demeurer à l'emploi de la Municipalité vingt heures par semaine afin de terminer les dossiers en cours, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le départ à la retraite de Monsieur Serge Bouchard selon les conditions ci-dessus décrites ;

D'autoriser la modification du contrat de travail se terminant au 31 décembre 2020 afin de diminuer le nombre d'heures hebdomadaire à vingt, au taux horaire indiqué dans le contrat de travail.

Il est également résolu que tous les avantages sociaux indiqués au contrat de travail en vigueur soient maintenus jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est également résolu que le Conseil municipal désire souligner l'excellence du travail rendu par Monsieur Bouchard durant les quarante-deux (42) dernières années au sein de la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-07-204

**Directeur des
travaux publics :
Nomination**

Résolution #2020-07-204 : Directeur des travaux publics : Nomination Monsieur Diego Fernando Pulido

CONSIDÉRANT QUE le départ à la retraite de Monsieur Serge Bouchard, Directeur des travaux publics en date du 31 juillet 2020 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Monsieur Diego Fernando Pulido

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Diego Fernando Pulido est à l'emploi de la Municipalité de Napierville depuis le 7 mai 2019 à titre de Directeur-adjoint des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est satisfait du travail effectué par Monsieur Pulido ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer Monsieur Diego Fernando Pulido à titre de Directeur des travaux publics en date du 1^{er} août 2020.

Il est également résolu d'autoriser la modification du contrat de travail de Monsieur Fernando Pulido se terminant le 31 décembre 2020 afin de modifier le titre et le salaire de ce dernier.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2020-07-205 Comptes à payer pour le mois de juillet 2020

Résolution #2020-07-205 : Comptes à payer pour le mois de juillet 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juillet 2020 soit:

Municipalité au montant de 111 510.12\$
Bibliothèque au montant de 1 876.12\$
Loisirs au montant de 12 536.53\$
Incendie au montant de 7 961.82\$

Salaires des pompiers pour le mois de juin 2020 au montant de 32 589.68\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h50, car sa conjointe est une employée administrative.

2020-07-206 Comptes payés durant le mois de juin 2020

Résolution #2020-07-206 : Comptes payés durant le mois de juin 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juin 2020 soit:

Municipalité au montant de 135 793.88\$
Bibliothèque au montant de 1 270.71\$
Loisirs au montant de 1 876.13\$
Incendie au montant de 4 167.56\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h51.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-07-207 Comptes à payer: Pompex

Résolution #2020-07-207 : Comptes à payer: Pompex

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense pour la réparation d'une des deux pompes de la station de pompage Anne-Marie et de payer la facture de *Pompex* au montant de 4 800.85\$ plus les taxes applicables suivant la facture numéro 214939 ;

ADOPTÉE

2020-07-208 Comptes à payer: Gestion administrative Filion

Résolution #2020-07-208 : Comptes à payer: Gestion administrative Filion

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 6 173.14\$ pour l'accompagnement de la Municipalité dans l'élaboration d'une politique familiale municipale selon les étapes suggérées par le Ministère.

De payer la facture numéro 241 relative à ses services.

ADOPTÉE

2020-07-209 Centre sportif Régional Groupe DPJL : Modification entente

Résolution #2020-07-209 : Centre sportif Régional Groupe DPJL : Modification entente

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente de service entre le Centre Sportif Régional Groupe DPJL et la Municipalité de Napierville en vigueur jusqu'au 31 mai 2025 suivant résolution numéro 2017-11-474 ;

CONSIDÉRANT QU'une rectification doit être apportée à l'article 6 relatif aux modalités de location applicables lors de l'occupation par la Municipalité de Napierville.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE l'article 6 de l'entente de service entre le Centre Sportif Régional Groupe DPJL soit remplacé par le texte suivant :

Il est convenu que durant l'occupation par la Municipalité de Napierville du Centre Sportif Régional Groupe DPJL, soit entre le premier lundi de mai et le troisième dimanche d'août de chaque année, la Municipalité pourra louer à une tierce personne les locaux mis à la disposition de la Municipalité aux tarifs déterminés à l'annexe « A ». Les revenus de location, durant cette période, resteront entièrement à la Municipalité de Napierville et cette dernière assumera les frais de conciergerie, si requis, tel que défini à l'article 3 de la présente entente.

ADOPTÉE

2020-07-210 Compensation : Centre Sportif Régional Groupe DPJL

Résolution #2020-07-210 : Compensation : Centre Sportif Régional Groupe DPJL

CONSIDÉRANT QU'un loyer de 14 885.10\$ a été facturé au Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'utilisation du terrain de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer une subvention équivalente à ce loyer.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'octroyer la somme de 14 885.10\$ au Centre Sportif Régional Groupe DPJL pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-07-211
Règlement
numéro 436 :
Emprunt
temporaire

Résolution #2020-07-211 : Règlement numéro 436 : Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 436 décrétant un emprunt et une dépense de 1 700 000\$ pour la reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service le 2 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un emprunt temporaire pour l'exécution de tous ces travaux.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse et Madame Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Napierville tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière à Napierville.

ADOPTÉE

2020-07-212
Adoption du
règlement
numéro 432-2
(Tarification
services rendus)

Résolution #2020-07-212 : Adoption du règlement numéro 432-2 (Tarification services rendus)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités ;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à l'assemblée du 4 juin 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QU'un règlement numéro 432-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville soit adopté.

ADOPTÉE

2020-07-213
Adoption du
règlement
d'emprunt
numéro 437 :
Pavage rue de
l'Église sud

Résolution #2020-07-213 : Adoption du règlement d'emprunt numéro 437 : Pavage rue de l'Église sud

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au pavage de la rue de l'Église sud à partir de la rue Saint-Jacques jusqu'à la limite sud de la Municipalité sur une distance de 1.1 kilomètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donnée lors de la séance du conseil tenue le 22 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a fait une demande d'aide financière dans cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL ;

CONSIDÉRANT QUE ce sont des travaux de voirie et que la taxation sera à l'ensemble des immeubles imposables, l'approbation des personnes habiles n'est pas requise, tel que stipulé à l'alinéa 4 de l'article 1061 du code municipal, seul l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est requise.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QU'un règlement portant le numéro 437, soit et est adopté.

ADOPTÉE

2020-07-214
Avis de motion :
Adoption du
règlement
numéro 421-4
(Délégation de
pouvoir)

Résolution #2020-07-214 : Avis de motion : Adoption du règlement numéro 421-4 (Délégation de pouvoir)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 421-4 concernant la délégation de pouvoir.

De plus un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Politique
familiale

Politique familiale

2020-07-215
Adoption de la
Politique
familiale et du
plan d'action

Résolution #2020-07-215 : Adoption de la Politique familiale et du plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la politique et le plan d'action tiennent compte du portrait diagnostique et de la recension des ressources, de la compilation des résultats du questionnaire à la population, de la consultation publique et de la réflexion du comité de pilotage.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville adopte la Politique familiale et le plan d'action (2020-2025) qui en découle.

ADOPTÉE

2020-07-216
Mise sur pied du
comité de suivi
du plan d'action
de la Politique
familiale

Résolution #2020-07-216 : Mise sur pied du comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre en place un comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de suivi de la Politique familiale et de son plan d'action concise aux points suivants :

- Les membres du comité de suivi se rencontrent au début de la mise en œuvre et ensuite, au moins deux fois par année.
- Il effectue le bilan des réalisations tous les six mois et à la fin du plan d'action.
- Il veille au respect de l'échéancier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- Il s'assure que la mise en œuvre respecte le plan d'action adopté.
- Il prend les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action.
- Il favorise la collaboration intersectorielle entre les acteurs, la participation d'acteurs appropriés (C'est-à-dire des experts) et l'équilibre entre les coûts des actions et leurs avantages.

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi de la Politique familiale et de son plan d'action sera composé de :

- Deux élus responsables du dossier « Famille »
- Un responsable administratif du dossier « Famille »
- Trois sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De nommer Madame Marthe Tardif et Monsieur Ghislain Perreault à titre d'élus responsables du dossier « Famille », Madame Émilie Provost à titre de responsable administratif du dossier « Famille » ainsi que Mesdames Maude Daoust, Lucie Deland et Noah-Kym Sigouin à titre des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté sur le comité de suivi du plan d'action de la Politique familiale.

ADOPTÉE

2020-07-217
Réseau biblio de
la Montérégie :
Addendum à la
convention
existante

Résolution #2020-07-217 : Réseau biblio de la Montérégie : Addendum à la convention existante

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une convention pour son affiliation avec le CRSBP Montérégie le 29 mars 1995 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de rendre les services de la bibliothèque les plus conviviaux possible et afin de répondre aux besoins croissants des usagers, nous avons maintenant la possibilité d'ajouter le service de paiement à distance des frais divers liés à l'utilisation de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.8 de la convention mentionne que toute modification à cette convention ou renonciation à un droit en découlant sera sans effet si elle n'est pas explicite et constatée par un écrit signé par les parties ;

CONSIDÉRANT QUE le CRSBP Montérégie ne facturera pas de frais supplémentaires à la Municipalité pour l'ajout de ce service.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville, l'addendum à la convention d'affiliation au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.

ADOPTÉE

2020-07-218
Services
animaliers :
Délégation
Isabelle Robert

Résolution #2020-07-218 : Services animaliers : Délégation Isabelle Robert

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux comportent une section concernant les animaux;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences permettant à la Municipalité de conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la Municipalité concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé, via la résolution numéro 2019-12-397, le contrat de service animalier à Madame Isabelle Robert pour l'année 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

- De désigner Madame Isabelle Robert à titre de personne responsable de l'application du règlement de la municipalité sur les animaux;
- De l'autoriser à procéder à des inspections lorsque requis;
- De l'autoriser à émettre tout constat d'infraction pour toutes contraventions à l'une des dispositions dudit règlement.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité ;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2020-07-219 Levée de l'assemblée

Résolution #2020-07-219 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h05.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE